



**PRÉFET
DE L'ORNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Affaire suivie par **Sylvain THIBAUT**

Service Économie des Territoires
Bureau Développement Rural
Tél. 02 33 32 50 49
ddt-set-dr@orne.gouv.fr

Mesdames et Messieurs les Maires
du département de l'Orne

Nos réf. : ST n° 113

Alençon, le 4 septembre 2020

Objet : Arrêté préfectoral de protection contre les incendies de forêts

P.J. : Arrêté n° NOR2340-20-00001 du 27 août 2020

Mesdames et Messieurs les Maires,

Compte-tenu de l'évolution du climat et de l'importance de la gestion des risques, une révision de l'arrêté préfectoral relatif à la protection contre les incendies de forêt datant du 8 mars 1974 s'imposait.

Un nouvel arrêté signé le 27 août dernier par Madame la Préfète porte désormais l'interdiction générale d'allumer du feu **du 15 mars au 15 octobre de chaque année.**

Cet arrêté est consultable sur le site des Services de l'État dans l'Orne (<http://www.orne.gouv.fr/> rubrique Politiques publiques, Agriculture et forêt, Forêt, Réglementation, Protection contre les incendies de forêts).

Je vous remercie de l'attention que vous porterez sur l'application des dispositions de cet arrêté, applicable sur l'ensemble du département.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Départemental
des Territoires

Patrick Planchon